

Cadre de Sélection des Œuvres pour les Expositions de la SAC

INTRODUCTION

Ce document représente un cadre pour le processus de sélection des œuvres pour les expositions de la SAC. Il comprend trois sections :

- Valeurs et Objectifs de la SAC
- Processus de Sélection des Œuvres pour les Expositions de la SAC
- Grille d'Évaluation

1. VALEURS et OBJECTIFS de la SAC

Les valeurs et objectifs de la SAC sont des facteurs importants à considérer lors de la sélection des œuvres pour les expositions de la SAC.

- La SCA est dédiée à promouvoir la visibilité et le statut des arts visuels à travers le Canada.
- Avec plus de 500 membres à travers le pays, la SAC est une organisation nationale représentant les amateurs d'art et les artistes professionnels qui travaillent dans une gamme diversifiée de genres, de médias et de styles. Nous sommes une organisation qui accueille à la fois les artistes établis et émergents.

2. PROCESSUS DE SÉLECTION DES ŒUVRES POUR LES EXPOSITIONS DE LA SAC

La sélection des œuvres pour les expositions de la SAC et la détermination des lauréats se fait selon le processus suivant :

1) **Définition des critères d'éligibilité, des modalités et conditions d'inscription (CEMCI).** Le Conseil d'Administration de la SAC est chargé d'approuver et de publier les CEMCI de l'exposition sur le site web de la SAC.

2) **Due diligence préliminaire.** Avant que les soumissions ne soient transmises à un Jury, une Équipe de Revue d'Exposition (ERE), dirigée par le Directeur d'Exposition de la SAC, effectue une revue préliminaire des soumissions pour déterminer si elles sont conformes aux CEMCI. Les œuvres jugées non conformes seront, sur approbation exécutive, disqualifiées par l'artiste ainsi que toutes ses soumissions pour l'exposition. L'Exécutif fera ensuite rapport au Conseil d'Administration de la SAC, qui déterminera les éventuelles actions à entreprendre.

3) **Notation des jurés.** À la suite de la due diligence préliminaire de l'ERE, les Jurés approuvés par le Conseil d'Administration de la SAC examineront toutes les soumissions et attribueront une note à chaque œuvre conformément à la grille de notation (voir la section suivante pour plus de détails).

4) **Évaluation du seuil de notation pour l'acceptation dans l'exposition.** À la réception de la notation initiale du Jury, l'ERE se réunira pour déterminer le seuil de notation pour une éventuelle acceptation dans l'exposition. La qualité des normes de la SCA et les limites de capacité de la galerie seront prises en considération.

5) **Due diligence additionnelle.** À la fin de la détermination du seuil préliminaire des œuvres recommandées pour l'inclusion dans l'exposition, l'ERE procédera à une due diligence supplémentaire pour s'assurer que les œuvres recommandées pour l'acceptation sont conformes aux CEMCI stipulés.

6) **Départage des égalités pour les prix.** Si des départages sont nécessaires pour les prix de l'exposition, les Jurés peuvent être amenés à procéder à une nouvelle notation des œuvres concernées.

7) **Approbation des Recommandations pour les Œuvres Acceptées et les Lauréats.** À la fin de la diligence raisonnable et de la notation par les jurés, les recommandations sont présentées au Conseil d'Administration de la SAC pour approbation finale.

Conflit d'intérêts et code de conduite

Les personnes qui influencent le résultat du processus de sélection et qui ont un conflit d'intérêts réel et/ou perçu doivent divulguer le conflit potentiel et se récuser. Cela inclut les membres du Jury, l'Équipe de Revue d'Exposition (ERE) et le Conseil d'Administration de la SAC. Par exemple, un Juré ne peut pas soumettre d'œuvre à une exposition pour laquelle il est juré, un membre de l'ERE ne peut pas effectuer de diligence raisonnable sur sa propre œuvre, et les membres du Conseil d'Administration de la SAC ne peuvent pas approuver leur propre œuvre pour l'acceptation et le prix.

Approuvé par le Conseil le 23 juillet 2024 : Les membres du Conseil d'administration de la SAC (ainsi que leur famille immédiate) peuvent participer aux expositions de la SAC (et se récuser des délibérations concernant leur propre travail) ; cependant, ils ne sont **pas éligibles pour remporter des prix**, à moins que le Conseil ait préalablement approuvé leur **congé temporaire** du Conseil pendant la période allant des délibérations précédant l'exposition jusqu'à l'ouverture de l'événement.

3. GRILLE D'ÉVALUATION

Les Jurés

La SAC sélectionne des artistes et des professionnels de l'industrie artistique pour être jurés des expositions de la SAC. Sur un jury de cinq personnes, au moins un juré sera un membre élu de la SAC. Le Conseil d'Administration de la SAC, dans le cadre du processus d'approbation des jurés,

examinera les antécédents des jurés potentiels pour s'assurer que l'expertise et le jugement professionnel du juré seront conformes aux valeurs et aux objectifs de la SAC. Une considération supplémentaire sera accordée pour s'assurer que le Panel du Jury est équilibré avec des antécédents artistiques, professionnels et géographiques diversifiés.

Les Critères d'Évaluation

Les jurés évalueront chacune des soumissions selon les trois critères suivants :

1. Excellence technique :

L'excellence technique englobe une compréhension approfondie des éléments de conception. Les soumissions seront évaluées en fonction de la maîtrise des compétences techniques de l'artiste, démontrant un haut niveau de compétence et de savoir-faire dans le médium choisi. Les jurés prendront en compte l'exécution technique habile de l'artiste évidente dans chaque œuvre.

2. Expression artistique :

L'expression artistique est l'âme de l'œuvre, capturant l'attention du spectateur et favorisant une connexion significative. Cette catégorie se concentre sur la capacité de l'artiste à transmettre des émotions, des idées et des concepts à travers son travail. Les jurés évalueront la profondeur de l'expression, l'originalité de l'interprétation et la voix unique de l'artiste évidente dans l'œuvre.

3. Innovation créative :

L'innovation créative met l'accent sur l'originalité, encourageant les artistes à surprendre et à captiver le public avec des perspectives nouvelles, des techniques non conventionnelles ou des concepts inédits. Les jurés rechercheront des œuvres qui défient les normes, inspirent de nouvelles façons de voir et démontrent une volonté audacieuse d'explorer des territoires artistiques inexplorés.

L'Échelle de classement

Dans le contexte de chaque genre, médium et style d'œuvre, les jurés doivent utiliser leur jugement professionnel pour attribuer à l'œuvre une note de classement pour chaque critère allant de 1 à 5 :

- 1 Inacceptable
- 2 Déficient
- 3 Basique
- 4 Avancé
- 5 Maîtrise

Les jurés peuvent également disqualifier une soumission pour violation des droits d'auteur et/ou non-conformité avec les CEMCI de l'exposition en attribuant une note de zéro (0). Le score total pour chaque œuvre sera le résumé du score pour les trois critères.

Exemple

Le graphique suivant (avec une évaluation échantillon) fournit une grille d'évaluation à utiliser par les jurés lors de l'évaluation des soumissions à l'exposition. Par exemple, une œuvre évaluée comme ayant une maîtrise de l'Expertise Technique (5), une Expression Artistique de base (3), et une Innovation Créative déficiente (2), aurait un score total de 10.

Critères d'évaluation				
Échelle de classement	Excellence technique	Expression artistique	Innovation créative	
Inacceptable (1 point)				
Déficient (2 points)			2	
Basique (3 points)		3		
Avancé (4 points)				
Maîtrise (5 points)	5			
Total	5	3	2	